

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2014

Présents : M.GLAIZOL Denis, Maire- M.COUTURIER Dominique, Adjoint- M.REGAL Philippe, Adjoint- Mme MONTET Véronique- M.DESCHAMPS Christophe- - Mme DESBOS Monique- Mme REGAL Chantal- M.MINODIER Florian- M. MORFIN Marc- Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie- M. GUILLOT Joël- M. MATIAS Ricardo- M.GERY Laurent- M. ROSSI Laurent-
Absent : CHANTIER Christiane , excusée –

Secrétaire de séance : Mme MONTET Véronique -

Objet : Avenant au contrat d'assurance GROUPAMA.

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'une modification du contrat d'assurance était nécessaire en ce sens que la garantie transport scolaire n'a plus lieu d'être puisque c'est la compétence de la communauté de communes du Pays de Lamastre. Un avenant au contrat d'assurance a été établi pour tenir compte de cette modification de garantie.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal :

- Accepte l'avenant présenté
- Autorise monsieur le maire à signer le dit avenant
- Le charge de toutes les démarches nécessaires

.....

Une longue discussion s'engage concernant la liste les associations auxquelles la commune a versé des subventions ainsi que sur les nouvelles demandes présentées.

Chaque association sera appelée et par un vote à main levée il sera déterminé si le conseil municipal décide d'accorder ou non une subvention.

Ainsi il est décidé de ne pas accorder de subvention à :

- la Chorale Les Chœurs d'Helvie
- Les restos du cœur
- La croix rouge française
- La Chorale Anacrouse

Détail des subventions accordées :

FNSEA ARDECHE	60.00 €
A.D.A.P.E.I. DOUX-EYRIEUX	120.00 €
ASS . LOU BOU TEN	120.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	180.00 €
ASS.COMMUNALE DE CHASSE	180.00 €
ASS.DEPT.DE PROTECTION CIVILE	120.00 €
ASS.ECRAN VILLAGE	120.00 €
AMITIE ET LOISIRS	180.00 €
CENTRE CANT. JEUNES AGRICULTEURS	60.00 €
ASS.CANT. ANCIENS COMBATTANTS	120.00 €
COMITE DEPT LIGUE CONTRE LE CANCER	120.00 €
GROUPE JOIE ET AMITIE	120.00 €
GRPT DEFENSE FLEAU ATMOSPHERIQUE	370.00 €
FOYER DES JEUNES	180.00 €
COMITE DES FETES	180.00 €
GROUPEMENT D EMPLOYEURS LOU VIVARAIS	180.00 €
AMICALE LAÏQUE D'EMPURANY	3 500 .00€

.....

Participation à l'achat des fournitures scolaires -

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération du 21 juin 2013 fixant le montant de la participation de la commune aux dépenses de fournitures scolaires des écoles de la commune.

Il demande à l'assemblée de définir le montant des crédits alloués pour rentrée 2104/2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accorde une participation de 35.00 euros par élève pour l'achat des fournitures scolaires pour l'année 2014/2015 .

Cette participation sera réglée directement aux fournisseurs sur présentation de factures ; les crédits sont inscrits au B.P.2014

Règlement de la salle polyvalente -

Monsieur le maire donne lecture au Conseil Municipal du règlement de la salle polyvalente approuvé par délibération du 3 mai 1990.

Il précise que ce règlement doit être revu afin d'être mieux adapté aux problèmes liés à la location.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal :

- **adopte le nouveau règlement proposé**
- **dit que celui-ci annule et remplace celui en date du 03 mai 1990**
- **charge monsieur le maire de toutes les formalités nécessaires**

le règlement est joint en annexe n° 1 au présent compte-rendu

Admission en non-valeur -

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier du 10 mars 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Article1- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes

TITRE N°2/2007 pour un montant de 132.94 €

Commission Communale des Impôts Directs -

Mr le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide

- à l'unanimité des membres présents de dresser une liste de 24 noms, jointe en annexe,

Charge monsieur le maire de toutes les démarches nécessaires.

La liste proposée est jointe en annexe n°2 au présent compte-rendu

.....
avenant à la convention (2011-2013) entre le centre de gestion de la FPT 07 et la commune d'EMPURANY -

L'article 24 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale permet au Centre de Gestion d'assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

La Caisse des Dépôts et Consignations, agissant en tant que gestionnaire de la CNRACL, a confié au Centre de Gestion de l'Ardèche, par convention à effet du 1^{er} janvier 2011, une mission d'intervention sur dossiers CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements affiliés qui le lui demandent ; Cette convention, d'une durée de trois ans, est arrivée à échéance au 31 décembre 2013.

En l'attente d'une nouvelle convention à intervenir, un avenant de prorogation de la convention initiale a été signé le 28 janvier 2014 entre les 2 établissements et ce jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention ou au plus tard jusqu'au 31 décembre 2014.

Ainsi, en l'attente de la nouvelle convention monsieur le maire propose à l'assemblée d'accepter l'avenant proposé par le CDG 07.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **A l'unanimité des membres présents autorise monsieur le maire à signer l'avenant à la convention (2011-2013) entre le centre de gestion de la FPT 07 et la commune.**

Le charge de toutes les démarches nécessaires

.....
Divers : marc MORFIN demande si le chemin de l'Aiguille pourrait être débroussaillé. Il y a aussi des guirlandes qui tournent au vent, peut-on envisager un système de fixation qui pourrait les bloquer ? Monique DESBOS revient sur le débroussaillage. Les brigades vertes vont intervenir mais pas avant le mois d'août. Les agents municipaux devront passer avant.

Véronique MONTET et Annie BUFFAT-CHAPELLE ont suivi le chemin qui part du village et arrive à Lamastre. Elles ont constaté que la signalisation n'est pas suffisante voire parfois inexistante.

Annie BUFFAT-CHAPELLE demande s'il ne serait pas envisageable de faire nous-mêmes quelques plans de certaines randonnées et les déposer à l'OT pour qu'un maximum de personnes puissent y avoir accès.

Joël GUILLOT transmet la demande de Monsieur CANDY qui souhaite que l'on goudronne son chemin. Avant d'envisager des travaux de goudronnage sur certains chemins il serait préférable de lancer l'opération consistant à les cadastrer afin qu'ils deviennent bien communaux. Le dossier sera long et complexe.

Chantal REGAL fait part de ses craintes quant à l'organisation par l'association TATAQUINE d'une manifestation publique au Serre de l'Amandonne. Les conditions de sécurité ne seraient pas optimisées : risque d'incendie dans un secteur boisé et accès difficile au lieu, des véhicules étant garés de part et d'autre de la voie publique. Monsieur le maire précise que dans le même temps il a reçu un courrier de la part de la famille JULLIEN qui s'inquiète aussi fortement. Il précise qu'il doit recevoir le président de l'association. Il fera part de tous les éléments obtenus dans une prochaine séance.

Dominique COUTURIER rappelle le spectacle du 31 mai 2014, soutenu par l'OMS de Lamastre. Si le temps le permet, il devrait se dérouler à l'extérieur. IL s'agit d'un spectacle de cirque. Venez nombreux vous divertir.

IL informe l'assemblée que dans le cadre de son élection à la communauté de communes du Pays de Lamastre , il a été élu vice-Président en charge des sports de la culture et de la jeunesse.

Philippe REGAL suit de très près les travaux et propose de nouvelles orientations afin de réduire les coûts.

A 0 h 28 l'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée.

Le Maire,

D.GLAIZOL